

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DEVE 76** Dénomination « allée Nicole Fontaine » attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « allée Nicole Fontaine » à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « allée Nicole Fontaine » est attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**